

Unis vers...

La lettre aux partenaires
des Caf de la région Centre - Val de Loire

numéro 27 / février 2017



“
Une démarche
participative et une
contribution active
”



ÉDITO

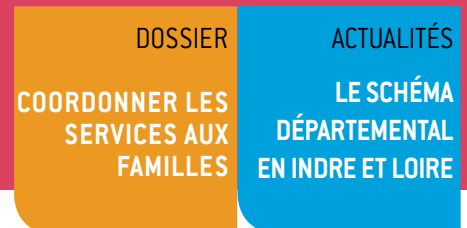
Les services aux familles ont leur schéma : le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Recouvrant l'accueil du jeune enfant, l'aménagement du temps périscolaire, l'animation jeunesse et les préoccupations d'éducation et de parentalité, le schéma, définitivement signé en juin 2016, fixe les ambitions locales mais aussi le cadre de gouvernance de ces grandes politiques publiques.

Une première réflexion a été menée sur l'articulation des missions et des acteurs départementaux ayant des compétences sur ces sujets.

Les objectifs suivants ont ensuite été poursuivis :

- consolider et développer des services aux familles,
- favoriser l'accessibilité économique et territoriale,
- partager l'observation sociale,
- favoriser la professionnalisation des acteurs.



Les fiches action se veulent concrètes pour des résultats facilement évaluable.

Saluons la démarche participative qui a présidé à son élaboration et l'esprit de contribution active des acteurs institutionnels et associatifs.

Ce cadre de départ établi, il enregistre déjà des réalisations.

Probablement que le volet jeunesse, essentiellement centré sur la question des temps libres, méritera, au gré de l'évolution des politiques publiques, de connaître davantage de développement.

L'insertion sociale et professionnelle, l'accès des jeunes à leurs droits, l'accompagnement des processus d'autonomisation, sont des questions qui appellent de plus en plus l'intervention croisée de différents acteurs qui dans l'intérêt même des jeunes, auront davantage intérêt à coordonner leur action.

Le SDSF ne clôt pas la réflexion. Il a davantage vocation à ouvrir un espace régulier de concertation et de discussion.

ALAIN TÊTEDOIE
Directeur Adjoint



Coordonner les services aux familles

La branche Famille réaffirme sa volonté de participer au renforcement de la gouvernance en matière d'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité de façon à améliorer la coordination des acteurs, nécessaire au développement de l'offre. Les caisses d'Allocations familiales participent ainsi activement au diagnostic, à l'élaboration et à la mise en place des Schémas départementaux des services aux familles (Sdsf) conformément à la circulaire ministérielle du 22 janvier 2015.

Coordonner pour mieux répondre aux besoins des familles

La naissance d'un enfant, l'entrée à l'école du second ou l'adolescence de l'aîné, la séparation du couple parental, le décès d'un parent ou d'un enfant ou le handicap sont autant de situations que les parents vivent avec leurs questionnements, leurs doutes et problématiques, quel que soit leur milieu social.

Des inégalités d'accès aux services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité existent. Elles s'expliquent par une grande disparité de l'offre proposée selon les territoires et par une coordination insuffisante entre les collectivités territoriales et les institutions concernées.

Ainsi, selon les départements, le nombre de places disponibles varie de 9 à 86 pour 100 enfants âgés de moins de trois ans et l'offre de médiation familiale peut être multipliée par un à trois à nombre de séparations équivalent. Ces inégalités départementales se doublent d'inégalités infra-départementales tout autant significatives.

Ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs que le Gouvernement a associés depuis février 2013 à l'évaluation de la gouvernance de l'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité dans le cadre de la modernisation de l'action publique (association des maires de France, assemblée des départements de France, caisse nationale des Allocations familiales, Haut conseil à la famille, Union nationale des associations familiales, Union nationale

interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux, etc.). Même si elles n'ont pas la même ampleur, les politiques relatives à l'accueil de la petite enfance et à l'accompagnement de la parentalité sont conduites par de multiples acteurs mais obéissent à une même logique de services aux familles, mobilisent les mêmes institutions et le plus souvent les mêmes élus. C'est pourquoi il a été décidé de renforcer, coordonner et structurer l'action des acteurs par le biais de l'élaboration de Schémas départementaux des services aux familles.

Cette démarche a pour objectif d'élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité dans chaque département, valorisant les enjeux éducatifs communs

et les compétences parentales. Sous l'égide du Préfet, et animé par la Caf, le comité en charge de la construction du Sdsf associe l'ensemble des acteurs concernés qui s'engagent à contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques, définies localement à partir du diagnostic territorial partagé. Le Schéma s'appuie sur une vision globale et partagée des besoins des familles, des enjeux sur le territoire départemental, et doit permettre de mieux prendre en compte la multiplicité des besoins sociaux, les objectifs de rééquilibrage territorial, en développant les synergies partenariales.

La bonne information des familles, l'accessibilité à tous, l'implication des publics, la diversification et la qualité des réponses constituent les priorités de l'ensemble des partenaires et acteurs.

Dès le plus jeune âge

Le Sdsf constitue un cadre structurant pour préserver l'équilibre entre les différents types d'accueil du jeune enfant (individuels ou collectifs) et leur adéquation avec les besoins des familles du territoire en intégrant les évolutions démographiques.

Outre la complémentarité entre la réponse aux besoins, en termes de quantité, et la structuration de l'offre, en termes de qualité, il peut aussi soutenir la création de solutions nouvelles pour répondre aux besoins d'accueils spécifiques (horaires atypiques, enfants en situation de handicap, familles vulnérables, etc.). Il doit également intégrer le volet d'information des familles, notamment via l'alimentation et la communication autour du site mon-enfant.fr.



Tout au long de la vie de Parent

Le Sdsf constitue un enjeu particulier pour la pérennité et le développement des structures et des actions de soutien à la parentalité.

• **Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)** visent une diversité d'actions ayant pour objectif de soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle. Les actions s'adressent à l'ensemble des parents et s'appuient sur la valorisation des compétences parentales. Ces actions peuvent être initiées tant par des groupes de parents que par des institutions, des associations, des centres sociaux, des établissements d'accueil du jeune enfant, etc.

• **Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep)** favorisent la qualité du lien d'attachement entre les parents et les enfants et, ainsi, accompagnent précocement la fonction parentale.

• **La médiation familiale** tient une place essentielle dans la politique parentalité dans la mesure où la séparation est identifiée comme l'un des événements qui fragilise le plus la vie des familles.

• **Les espaces de rencontre (Er)** ont pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas lorsqu'il n'existe pas d'autre solution.

• **Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)** aident les parents dans la réussite scolaire de leur enfant ou plus largement avec la question de l'éducation.

• **L'aide à domicile** renforce l'autonomie des familles momentanément affectées par un événement de la vie familiale : première grossesse, rupture familiale (décès d'un des deux parents, séparation, incarcération) et décès d'un enfant en particulier. En préservant l'équilibre des relations familiales, ces interventions participent à la prévention des difficultés familiales et au soutien à la parentalité.

• **L'animation de la vie sociale** repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et un ensemble d'interventions développé par des structures de proximité tels les centres sociaux et les structures d'animation locale. Elles contribuent à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituent des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les Clas et les Reaap.

• **Les autres actions et/ou interventions** peuvent intégrer le Sdsf dès lors qu'elles ont pour principe fondateur de reconnaître le parent pleinement compétent pour exercer sa fonction parentale et qu'elles ont pour objectif de soutenir les parents dans leur rôle, en réassurant ou en renforçant leurs compétences parentales.

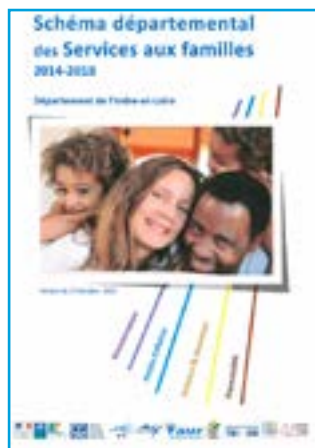
Les Caf, acteurs majeurs

Aux côtés des Préfectures, des Conseils départementaux, des Directions départementales (Éducation nationale, Cohésion sociale...), des Msa, des associations et d'autres acteurs locaux de la petite enfance ou de la parentalité, les Caf se sont investies dans la réalisation des diagnostics locaux permettant de mieux comprendre, intégrer les enjeux des Sdsf et d'en définir les orientations locales. Selon les départements, les schémas sont en cours de finalisation ou de déploiement. Ils donnent lieu à la mise en place de comités techniques pour leur déclinaison opérationnelle. Après la signature du Sdsf par les acteurs impliqués, un comité de pilotage se réunira régulièrement pour assurer le suivi et la pérennité du dispositif.

Pour aller plus loin :

- Circulaire ministérielle du 22 janvier 2015 : goo.gl/AybGIQ
- Circulaire Cnaf 2015-014 : goo.gl/yCXyno
- Guide d'élaboration du Sdsf : goo.gl/8jncU6

« LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL FAIT PARTIE DU PAYSAGE DES GRANDS PLANS ORGANISANT L'IMPLANTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE DÉPARTEMENT. »



Comment le schéma départemental des services aux familles s'est-il mis en œuvre ?

« Son élaboration et sa mise en œuvre ont nécessité une gouvernance structurée dans le but de renforcer les dynamiques partenariales. Un comité départemental des services aux familles définit les orientations stratégiques et assure l'évaluation. La Caf Touraine assure la coordination via trois comités techniques :

- La petite enfance
- La jeunesse
- La parentalité

Depuis 2014, la Caf Touraine a mobilisé aussi bien des institutions, des collectivités locales que des représentants associatifs pour aboutir à ce projet commun. Le Conseil Départemental, au regard de ses compétences dans le domaine de la petite enfance et de la famille, y tient une place importante. »

Quels sont les objectifs et les résultats attendus ?

« En matière de petite enfance, le schéma départemental aux familles aura pour but de favoriser l'accessibilité territoriale et sociale. Pour l'enfance et la jeunesse, l'objectif sera d'adapter une offre de service pour les 3 - 17 ans. Dans

le domaine de la parentalité, il s'agira de développer et coordonner des actions sur le territoire en faveur des parents et des enfants. »

Des exemples sur la Touraine ?

La correction des inégalités d'accès aux services "petite enfance" pour les familles du département :

« Si le nombre de places en crèches sur Tours est proche de 25 places pour 100 enfants, il n'en va pas de même pour de nombreuses communes ou intercommunalités. La Caf Touraine a souhaité favoriser l'émergence de nouveaux projets dans les territoires les moins bien pourvus. Ainsi, plus de 200 places de crèches ont été créées sur ces territoires entre 2013 et 2015. Rien ne peut se faire sans l'implication des élus et des acteurs de la vie locale. »

Informar les familles et s'adapter aux modes d'usage :

« Dans le domaine de l'information et orientations des familles sur les modes d'accueil, certains territoires étaient sans Relais d'assistants maternels (Ram). Le maillage a été parachevé. Certains Ram se transforment en lieu unique d'accueil. La prise de rendez-vous en ligne se développe via mon-enfant.fr. Tous ces objectifs sont portés au schéma départemental aux familles. »

La mise en place du projet Promeneur du Net :

« Les Promeneurs du Net sont des professionnels de l'éducation à l'écoute des jeunes sur le Web. Les adolescents déplacent leurs activités sur le Net. L'ensemble des partenaires du schéma départemental des services aux familles va se retrouver en 2017



Vincent ENOS Pilote du SDFS

pour promouvoir la présence des Promeneurs du Net en Touraine. De nombreux professionnels et structures ont manifesté leur intention de rentrer dans la démarche.

J'en profite pour annoncer que la journée de clôture de la quinzaine de la parentalité (une initiative inscrite au schéma départemental des services aux familles) aura pour thème la rue numérique et l'accompagnement des parents et des jeunes.

Cerise sur le gâteau, la mobilisation des partenaires et la signature du schéma départemental des services aux familles nous ont permis de bénéficier de fonds complémentaires ce qui, par les temps qui courent, est rare et permet de continuer à renforcer le service aux familles. »



www.caf.fr

Caf Touraine

TSA 47444

37929 Tours cedex 9

0 810 25 37 10 (service 0,06€/mn + prix appel)

Directeur de publication : Gaëlle Gautronneau

Rédaction : J. Ceindrial, G. Ducreau C. Gonzalez, E. Marie-Julie

Maquette : Efil communication - www.efil.fr

Mise en page et documents techniques : Pao/Caf de Blois

Photographies : Caf Touraine - Fotolia

Impression : Caf de Nantes

ISSN 1967-6204

Cette lettre est imprimée sur du papier recyclé.
Les Caf, partenaires du développement durable.